Enfance-Jeunesse

NOUVEL AN - HIVER

PRINTEMPS 2013-2014

4-5 ans

10-17 ans

# Vacances

CHEMINOT CCE

COMITÉ CENTRAL D'ENTREPRISE DE LA SNCF

# ÉDITORIAL

Une délégation du CCE a récemment été reçue à l'Assemblée nationale, dans le cadre de la "mission parlementaire sur la désaffection des accueils collectifs de mineurs". Cette rencontre, qui s'est tenue à la demande des députés, est la preuve s'il en est, que **le CCE est pleinement reconnu dans son rôle** et ses missions à l'égard des enfants et ados que nous accueillons. Car nous avons au CCE à cœur de **favoriser le départ du plus grand nombre**, mais aussi et surtout d'être en capacité de **proposer des vacances de qualité**, à travers une offre diverse et renouvelée.

Alors que les accueils collectifs de mineurs (appelés aussi les colonies de vacances) voient en France leur fréquentation s'éroder, le CCE enregistre cette année encore de **bons résultats**. Ainsi, sans préjuger de la suite de la saison, nous enregistrons à la fin mai 12 205 inscrits à nos séjours, soit une **progression de 2,28 %** par rapport à l'an dernier à la même période.

Ces chiffres représentent pour nous un encouragement à aller de l'avant. Mais attention ! Accueillir des enfants sur nos centres signifie aussi les recevoir dans de bonnes conditions, de **confort** bien-sûr, mais aussi dans le **respect des normes de sécurité** en vigueur. Enfin c'est aussi leur proposer un **environnement agréable** et dans lequel ils se sentent bien.

Ainsi après la création d'un **centre maternel à Montdidier, bâtiment Le Nadir** (dont le succès n'est plus à démontrer), d'autres projets de rénovation sont actuellement en cours, comme celui d'**Asnelles** dans le Calvados, ou du centre maternel de **Soulac** en Gironde.

Il n'est nullement question pourtant de nous endormir sur nos lauriers. Il nous faut d'abord demeurer vigilants à plusieurs titres. D'abord parce que la **dotation aux activités sociales**, qui nous permet de subventionner les séjours, dépend entièrement de l'emploi et des salaires à la SNCF ; ensuite parce que la crise implique toujours plus de **difficultés pour les foyers les plus modestes** (les cheminots n'échappent pas à la règle) ce qui n'est pas sans conséquence sur le taux de non-départ en vacances.

Parents et enfants, **ce catalogue est vôtre**. N'hésitez pas à le feuilleter en famille et à choisir le séjour qui vous convient.

**Bonnes vacances avec le CCE !**

**Christophe Parel**
Secrétaire adjoint du CCE de la SNCF
président de la commission des activités sociales, sportives et culturelles.



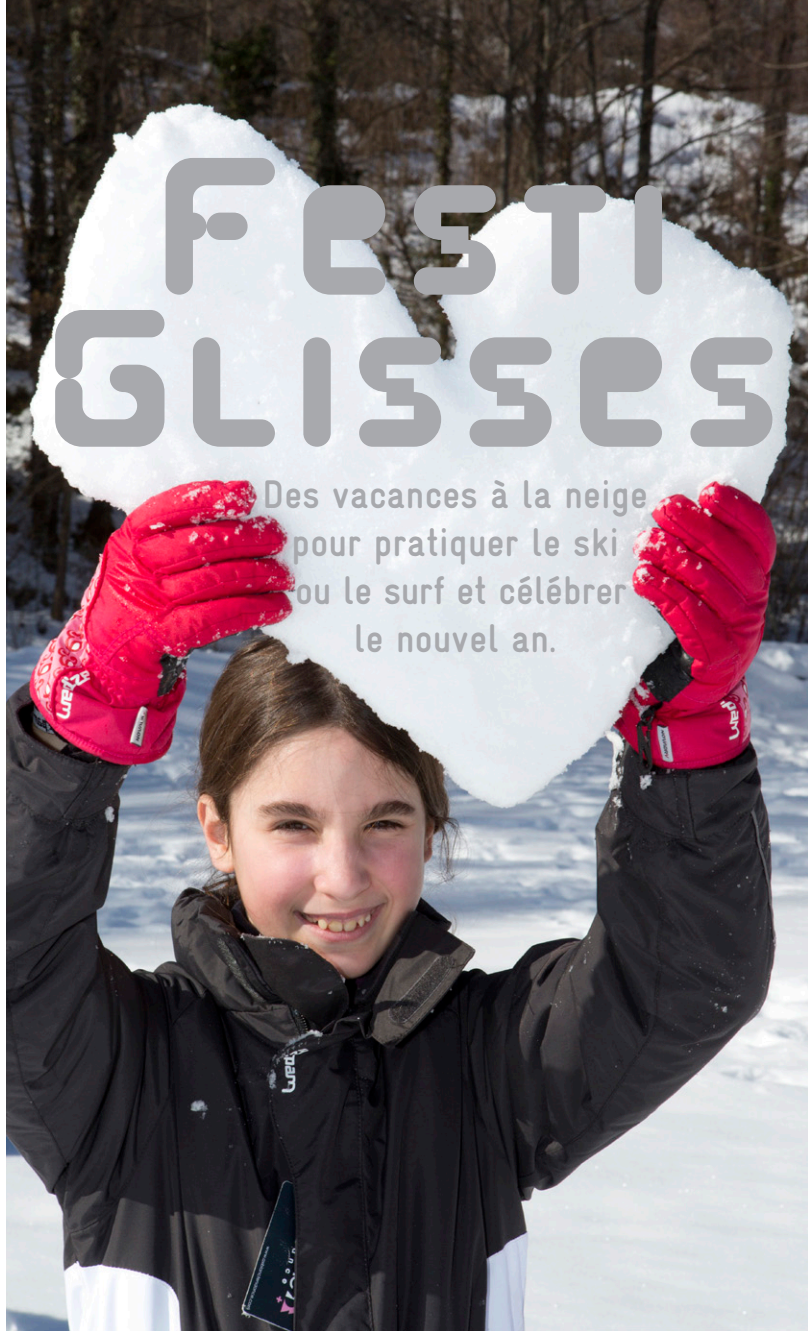

# NOUVEL AN

Suivez le séjour de votre enfant sur blog : regardemonsejour.com

## 10-13 ans

NÉS ENTRE LE 03/01/2000 ET LE 25/12/2003

**Ski alpin**
5 demi-journées
CODE SÉJOUR : ALPIN

**Surf**
5 demi-journées
CODE SÉJOUR : SURF

casque obligatoire
FOURNI PAR LE CENTRE

## 14-17 ans

NÉS ENTRE LE 03/01/1996 ET LE 02/01/2000

**Ski alpin**
5 demi-journées
CODE SÉJOUR : ALPIN

**Surf**
5 demi-journées
CODE SÉJOUR : SURF

Les séances sont encadrées par nos animateurs et adaptées au niveau des participants. Pour les séjours SPÉCIAL DÉBUTANTS, les séances d'apprentissage sont confiées aux moniteurs de l'école de ski locale.

| Séjour 7 jours du jeudi au jeudi | |
|---|---|
| Du : | 26/12 |
| Au : | 02/01 |
| ALPIN SURF | X |

Calculez votre tranche tarifaire à l'aide du tableau page 12.

| TRANCHE TARIFAIRE | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | * |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| ALPIN SURF | 173 | 211 | 249 | 288 | 307 | 326 | 345 | 384 |

* Contribution moyenne d'un séjour



| Séjour 7 jours du jeudi au jeudi | |
|---|---|
| Du : | 26/12 |
| Au : | 02/01 |
| ALPIN SURF | X |

# 100% NEIGE

Une semaine de vacances pour vivre ensemble, chacun à son rythme, et pratiquer les sports d'hiver.
L'activité dominante est proposée du lundi au samedi avec une journée de coupure en milieu de séjour.

# HIVER

Suivez le séjour de votre enfant sur blog : regardemonsejour.com

casque obligatoire — FOURNI PAR LE CENTRE

## 10-13 ans

NÉS ENTRE LE 17/03/2000 ET LE 15/02/2004

### Initiation ski alpin
SPÉCIAL DÉBUTANTS
5 demi-journées
dont 3 d'apprentissage
CODE SÉJOUR : INIALPIN

### Ski alpin
5 demi-journées
CODE SÉJOUR : ALPIN

### Initiation surf
SPÉCIAL DÉBUTANTS
5 demi-journées
dont 3 d'apprentissage
CODE SÉJOUR : INISURF

### Surf
5 demi-journées
CODE SÉJOUR : SURF

### Cap neige
5 demi-journées :
ski de fond, raquette, chiens de traineaux (ou ski-joring)
CODE SÉJOUR : NEIGE

## 14-17 ans

NÉS ENTRE LE 17/03/1996 ET LE 16/03/2000

### Initiation ski alpin
SPÉCIAL DÉBUTANTS
5 demi-journées
dont 3 d'apprentissage
CODE SÉJOUR : INIALPIN

### Ski alpin
5 demi-journées
CODE SÉJOUR : ALPIN

### Ski alpin à Andorre
SPÉCIAL CONFIRMÉS
4 demi-journées
+ 1 demi-journée SPA (Caldéa)
CODE SÉJOUR : ANDORRE

### Initiation surf
SPÉCIAL DÉBUTANTS
5 demi-journées
dont 3 d'apprentissage
CODE SÉJOUR : INISURF

### Surf
5 demi-journées
CODE SÉJOUR : SURF

### Multi-glisses
5 demi-journées :
ski alpin, surf, snowscoot, yooner
CODE SÉJOUR : GLISSE

5

Les séances sont encadrées par nos animateurs et adaptées au niveau des participants. Pour les séjours SPÉCIAL DÉBUTANTS, les séances d'apprentissage sont confiées aux moniteurs de l'école de ski locale.

Séjour 7 jours dimanche au dimanche

| Zone | C | C - B | B - A | A |
|---|---|---|---|---|
| Du : | 16/02 | 23/02 | 02/03 | 09/03 |
| Au : | 23/02 | 02/03 | 09/03 | 16/03 |
| ALPIN INIALPIN | X | X | X | X |
| SURF INISURF | X | X | X | X |
| NEIGE | X | X | X | X |

Calculez votre tranche tarifaire à l'aide du tableau page 12.

| TRANCHE TARIFAIRE | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | * |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| ALPIN INIALPIN SURF INISURF GLISSE ANDORRE | 173 | 211 | 249 | 288 | 307 | 326 | 345 | 384 |
| NEIGE | 115 | 140 | 165 | 191 | 204 | 216 | 229 | 255 |

* Contribution moyenne d'un séjour

Séjour 7 jours dimanche au dimanche

| Zone | C | C - B | B - A | A |
|---|---|---|---|---|
| Du : | 16/02 | 23/02 | 02/03 | 09/03 |
| Au : | 23/02 | 02/03 | 09/03 | 16/03 |
| ALPIN INIALPIN | X | X | X | X |
| SURF INISURF | X | X | X | X |
| GLISSE | X | X | X | X |
| ANDORRE | X | X | X | X |

# Objectif Loisirs



Une semaine pour se détendre et découvrir de nouvelles activités. L'activité dominante est proposée du lundi au samedi avec une journée de coupure en milieu de séjour.

# PRINTEMPS

## 4-5 ans

NÉS ENTRE LE 03/05/2008 ET LE 19/04/2010

### Maternelles

Direction la Picardie, entre Amiens et Paris : un séjour à la campagne, idéal pour se détendre.
Les familles sont accueillies le premier jour pour découvrir le site et partager le déjeuner avec le groupe. Elles pourront ensuite suivre le quotidien des enfants grâce au blog mis en place par l'équipe d'encadrement.
Capacité : 16 places
10 participants minimum
CODE SÉJOUR : MONTDIDIER

| Séjour dimanche au samedi | | |
|---|---|---|
| Zone | C - B | B - A |
| Du : | 20/04 | 27/04 |
| Au : | 26/04 | 03/05 |
| MONTDIDIER | X | X |

Calculez votre tranche tarifaire à l'aide du tableau page 12.

| TRANCHE TARIFAIRE | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | * |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| MONTDIDIER | 51 | 70 | 88 | 115 | 135 | 154 | 170 | 187 |

* Contribution moyenne d'un séjour

# PRINTEMPS

Suivez le séjour de votre enfant sur blog : regardemonsejour.com

# 10-13 ANS

## NÉS ENTRE LE 05/05/2000 ET LE 19/04/2004

### Aventure

Un large choix d'activités pour un véritable cocktail nature.
5 demi-journées : kayak de mer, VTT, tir à l'arc, via ferrata.
CODE SÉJOUR : AVENTURE

### Équitation

Une semaine au centre équestre ! Au programme : séances en manège, balades, soins, hippologie, jeux.
5 demi-journées (6 heures de monte minimum).
CODE SÉJOUR : EQUITATION

### L'anglais en s'amusant

Un séjour idéal pour compléter ses connaissances et découvrir la culture anglaise.
Une semaine en France ponctuée d'une journée à Londres.
4 demi-journées (8 heures de cours).
CODE SÉJOUR : ANGLAIS

### Multisports

Une multitude d'activités sportives pour s'initier ou se perfectionner : foot, basket, hand, tennis, badminton et bien d'autres.
3 demi-journées et 1 journée entière.
CODE SÉJOUR : SPORTS

### Danse

Une semaine pour s'initier et parfaire sa technique dans une véritable salle de danse. Au programme : assouplissements, gestuelle, chorégraphie,...
5 demi-journées.
CODE SÉJOUR : DANSE

### Mode

Bienvenue à la **fashion week** : découverte du métier de styliste, dessins, silhouettes, croquis, carnet de tendances.
3 demi-journées et 1 journée entière.
CODE SÉJOUR : MODE

### L'anglais en collège

La colo en Angleterre : 8 heures de cours collectif, des animations et des excursions pour pratiquer l'anglais au quotidien.
Hébergement en collège.
Voyage en train au départ de Paris.
CODE SÉJOUR : SCHOOL

Les séances sont encadrées par des moniteurs diplômés (assistés de nos animateurs) et adaptées au niveau des participants.



| Séjour 7 jours dimanche au dimanche | | |
|---|---|---|
| Zone | C - B | B - A |
| Du : | 20/04 | 27/04 |
| Au : | 27/04 | 04/05 |
| AVENTURE | X | X |
| ÉQUITATION | X | X |
| SPORTS | X | X |
| ANGLAIS | X | X |
| DANSE | X | X |
| MODE | X | X |
| SCHOOL | X | X |

Calculez votre tranche tarifaire à l'aide du tableau page 12.

| TRANCHE TARIFAIRE | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | * |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| AVENTURE ÉQUITATION SPORTS ANGLAIS DANSE MODE | 115 | 140 | 165 | 191 | 204 | 216 | 229 | 255 |
| SCHOOL | 127 | 156 | 184 | 212 | 226 | 240 | 255 | 283 |

* Contribution moyenne d'un séjour

# 14-17

## NÉS ENTRE LE 12/05/1996

### Équitation

Une semaine au centre équestre !
Au programme : séances en manège, balades, soins, hippologie, jeux.
5 demi-journées
(6 heures de monte minimum).

CODE SÉJOUR : EQUITATION

### Moto

Plongée dans l'univers du motocross : techniques de pilotage, mécanique, pratique sur circuit,...
5 demi-journées
dont 3 de conduite.

CODE SÉJOUR : MOTO

| Séjour 7 jours dimanche au dimanche | | |
|---|---|---|
| Zone | C - B | B - A |
| Du : | 20/04 | 27/04 |
| Au : | 27/04 | 04/05 |
| ÉQUITATION | X | X |
| MOTO | X | X |

Les séances sont encadrées par des moniteurs diplômés (assistés de nos animateurs) et adaptées au niveau des participants.

| Calculez votre tranche tarifaire à l'aide | | |
|---|---|---|
| TRANCHE TARIFAIRE | 1 | 2 |
| ÉQUITATION | 115 | 140 |
| MOTO | 158 | 193 |
| BRITAIN - ITALIA | 127 | 156 |

* Contribution moyenne d'un séjour

EMPS

ANS

Suivez le séjour de votre enfant sur blog : regardemonsejour.com

ET LE 12/04/2000 (LES JEUNES NÉS AVANT LE 12/05/1996 POURRONT BÉNÉFICIER D'UN SÉJOUR À CONDITION DE NE PAS AVOIR 18 ANS RÉVOLUS AVANT LA FIN DU SÉJOUR)

## Great Escape

Direction la Grande-Bretagne pour un voyage à travers l'Angleterre (Londres, Liverpool), l'Ecosse (Cardiff) et le Pays de Galles (Edimbourg). Hébergement en auberge de jeunesse et déplacements en transports locaux. Voyage en train au départ de Paris. Capacité : 24 places.

CODE SÉJOUR : BRITAIN

## Bello Viaggio

Cap au sud pour découvrir les grandes villes italiennes : Milan, Florence, Rome et Venise. Hébergement en auberge de jeunesse et déplacements en transports locaux. Voyage en train au départ de Paris. Capacité : 24 places.

CODE SÉJOUR : ITALIA

e du tableau page 12.

| 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | * |
|---|---|---|---|---|---|
| 165 | 191 | 204 | 216 | 229 | 255 |
| 228 | 264 | 281 | 299 | 316 | 351 |
| 184 | 212 | 226 | 240 | 255 | 283 |

Séjour dimanche au dimanche

| Zone | C - B | B - A |
|---|---|---|
| Du : | 20/04 | 27/04 |
| Au : | 27/04 | 04/05 |
| BRITAIN | X | X |
| ITALIA | X | X |

# Destination Europe

# PRINTEMPS

# 14-17 ANS

## NÉS ENTRE LE 12/05/1996 ET LE 12/04/2000

### L'anglais en famille

Une semaine pour se familiariser avec l'anglais : hébergement en famille d'accueil.
(2 jeunes par famille),
8 heures de cours collectifs (professeurs locaux), animations et excursions.
15 participants minimum.

CODE SÉJOUR : ANGLETERRE

### L'allemand en famille

Une semaine à Berlin pour découvrir la culture allemande : hébergement en famille d'accueil.
(2 jeunes par famille),
8 heures de cours collectifs (professeurs locaux), animations et excursions.
15 participants minimum.

CODE SÉJOUR : ALLEMAGNE

### L'espagnol en famille

Une semaine à Barcelone pour découvrir la culture espagnole : hébergement en famille d'accueil
(2 jeunes par famille),
8 heures de cours collectifs (professeurs locaux), animations et excursions.
15 participants minimum.

CODE SÉJOUR : ESPAGNE



| Séjour dimanche au dimanche | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Zone | C | C - B | B - A | A |
| Du : | 13/04 | 20/04 | 27/04 | 04/05 |
| Au : | 20/04 | 27/04 | 04/05 | 11/05 |
| ANGLETERRE | X | X | X | X |
| ALLEMAGNE | | X | X | |
| ESPAGNE | | X | X | |

Calculez votre tranche tarifaire à l'aide du tableau page 12.

| TRANCHE TARIFAIRE | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | * |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| ANGLETERRE ALLEMAGNE ESPAGNE | 127 | 156 | 184 | 212 | 226 | 240 | 255 | 283 |

* Contribution moyenne d'un séjour

Suivez le séjour de votre enfant sur blog : **regardemonsejour.com**

## Étape 1 : l'inscription

### Qui bénéficie des séjours ?

▶ Les enfants du personnel de la SNCF en activité (agents du cadre permanent, auxiliaires et contractuels) ou en retraite (pensionnés, veufs ou veuves d'agents) et bénéficiaires des facilités de circulation délivrées par l'agence famille.

▶ Les enfants du personnel des Comités d'établissement et du CCE de la SNCF, à condition que celui-ci soit sous contrat à durée indéterminée, actifs ou retraités et sous réserve d'effectuer ou d'avoir effectué un horaire mensuel au moins égal à la moitié de la durée légale du travail.

▶ Les enfants de l'ASE accueillis dans les « foyers cheminots ». Le montant des frais de séjour facturé, par le CCE de la SNCF, sera celui de la Tranche 7.

Les personnels SNCF cités, sont reconnus comme « demandeur », il leur appartient d'établir la demande d'inscription et de régler les frais de séjour.

▶ **Les enfants des CE Alsace et Clientèles ne sont concernés que par les séjours linguistiques.**

### À combien de séjours chaque enfant peut-il prétendre ?

▶ un seul séjour au cours de la saison hiver/printemps 2013-2014.

▶ un seul séjour linguistique par année civile.

### Comment s´inscrire ?

Retirez une fiche d'inscription auprès de votre CER/SNCF. Sélectionnez un séjour dans le catalogue selon l'âge de votre enfant. Vous devez obligatoirement exprimer **2 possibilités de départ** et reporter les codes correspondants sur la fiche d'inscription.

Ne pas oublier de noter votre point d'accueil (liste page 14). Le point d'accueil du DÉPART et le point d'accueil du RETOUR sont obligatoirement les mêmes.

Remettez la fiche d'inscription dûment remplie, à votre CER/SNCF, accompagnée **obligatoirement** des pièces justificatives demandées ci-dessous :

▶ la photocopie du dernier bulletin de salaire SNCF ou relevé de pension de la Caisse de Prévoyance

▶ la photocopie de l'attestation Caisse de Prévoyance ou Sécurité Sociale sur laquelle apparaît l'enfant inscrit

▶ la photocopie de la carte d'identité ou passeport de l'enfant pour les séjours à l'étranger

▶ la photocopie de l'avis d'imposition ou de non-imposition 2013 sur les revenus 2012 :

- **pour les Cheminots retraitables** avant le 31 juillet 2014 : une facture vous sera adressée pour règlement par chèque, avec possibilité de régler en trois mensualités ;
- **vie maritale :** photocopie des 2 avis d'imposition ou de non-imposition 2013 sur les revenus de 2012 des deux concubins avec adresse commune ;
- **mariage ou PACS intervenu au cours de l'année 2012 :**
  - photocopie de l'avis partiel d'imposition ou de non-imposition de chaque conjoint avant mariage ;
  - photocopie de l'avis partiel d'imposition ou de non-imposition du couple marié ou pacsé ;
- **divorce ou veuvage intervenu au cours de l'année 2012 :**
  - photocopie de l'avis partiel d'imposition ou de non-imposition du couple ;
  - Photocopie de l'avis partiel d'imposition ou de non-imposition du cheminot devenu divorcé(e) ou veuf(ve).

**Dates limites de réception**

dans votre CER/SNCF
15/11/2013 pour les séjours de fin d'année et d'hiver
15/01/2014 pour les séjours de printemps

### Que comprennent les frais de séjour ?

Ces frais comprennent la pension complète, les activités et le transport à partir du point de rendez-vous. La totalité des frais de séjour est due sauf raisons justifiées. Toute demande d'inscription implique l'acceptation des modalités de paiement.

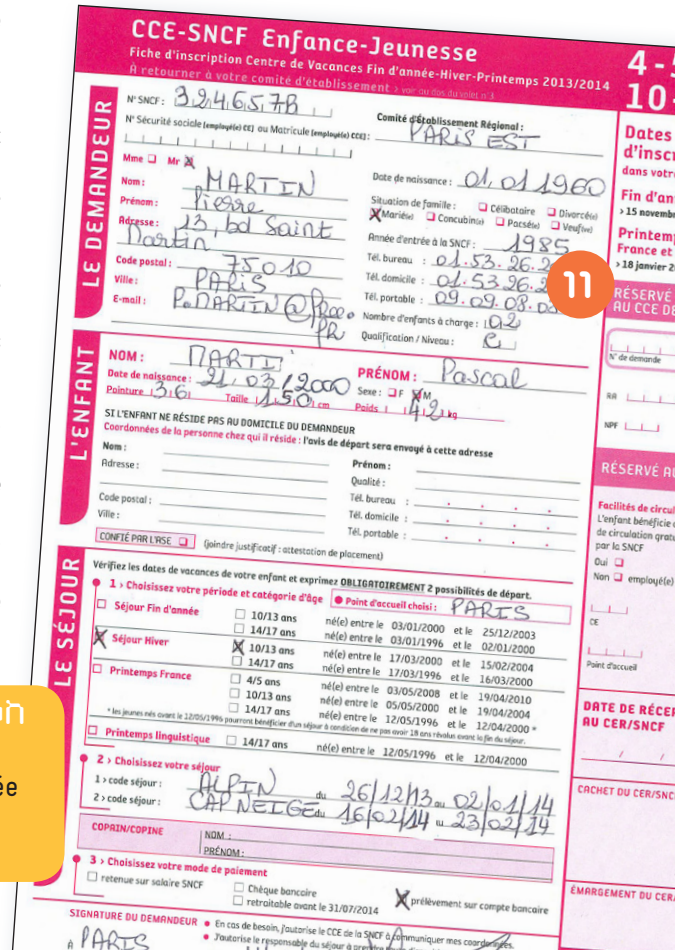
CCE-SNCF Enfance-Jeunesse
Fiche d'inscription Centre de Vacances Fin d'année-Hiver-Printemps 2013/2014
À retourner à votre comité d'établissement
LE DEMANDEUR
L'ENFANT
LE SÉJOUR
11

# Étape 1 : l'inscription

## Quel sera le prix du séjour ?

Pour déterminer votre participation financière vous devez :
**1** Calculer votre QUOTIENT FAMILIAL
**2** Déterminer la tranche tarifaire dans laquelle vous vous situez (avis d'imposition ou de non-imposition 2013 sur les revenus de 2012)
**3** Consulter le tableau tarifaire correspondant à votre situation.

**Comment calculer votre quotient familial ?**
Divisez votre revenu brut global (R), sans effectuer de réduction ou de déduction, par le nombre de parts fiscales (N).

$$QF = \frac{\text{Revenu brut global}}{\text{Nombre de parts fiscales}}$$

12 **Comment déterminer votre tranche tarifaire ?**

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| QF inférieur à | | | 5 300 | Tranche 1 |
| QF compris entre | 5 301 | et | 7 300 | Tranche 2 |
| QF compris entre | 7 301 | et | 9 290 | Tranche 3 |
| QF compris entre | 9 291 | et | 11 280 | Tranche 4 |
| QF compris entre | 11 281 | et | 13 270 | Tranche 5 |
| QF compris entre | 13 271 | et | 15 390 | Tranche 6 |
| QF supérieur à | | | 15 391 | Tranche 7 |

Toute personne divorcée demandant l'inscription à un séjour pour un ou plusieurs enfants pour lesquels elle verse une pension alimentaire se voit accorder une demi-part fiscale supplémentaire par enfant.

Dans le cas d'un agent détaché à l'étranger, les revenus mondiaux non imposables en France seront pris en compte pour le calcul du quotient familial.

## Comment s'acquitter des frais de séjour ?

Vous pouvez régler :

▶ Pour les actifs : **prioritairement** sur solde en 3 mensualités à l'issue des séjours, ou à votre demande :
- par prélèvement sur compte bancaire ;
- par chèque bancaire et/ou chèque vacances (ANCV).

▶ Pour les retraités : **prioritairement** sur pension en 2 mensualités (juil. et oct. 2014), ou à votre demande :
- par prélèvement sur compte bancaire ;
- par chèque bancaire et/ou chèque vacances (ANCV).

## Chèques vacances émis par l'ANCV

Si vous bénéficiez de chèques vacances émis par l'Agence nationale des chèques vacances, vous pouvez les utiliser pour payer tout ou partie de votre séjour. Ces chèques sont nominatifs. Nous n'acceptons que ceux libellés au nom et adresse du titulaire ayant la charge de l'enfant. Les chèques vacances sont valables pour l'ensemble des séjours. Tous les chèques doivent être libellés au nom du CCE de la SNCF (nom et adresse du prestataire) et nous être envoyés en recommandé.

# Aides financières

## Comment les utiliser ?

Les documents sont à adresser au :
CCE de la SNCF - Service Comptabilité
7, rue de Château-Landon - 75010 PARIS

## Bons CAF **Bons vacances émis par les Caisses d'Allocations Familiales**

Les caisses d'allocations familiales (CAF) délivrent des bons vacances au bénéfice des allocataires. Ils viennent en déduction du solde de votre séjour. Ils devront être adressés **au plus tard 40 jours avant le début du séjour.** Si le montant des bons est supérieur au montant du solde, le CCE remboursera la différence après le paiement de la CAF.

## Bons VACAF **Attention ! Ils devront être adressés au plus tard 45 jours avant le début du séjour.**

# Attestation de séjour

À l'issue des séjours, vous pouvez obtenir une attestation **20 jours après la date de fin de séjour :**

▶ **par courrier au :**
CCE de la SNCF – Service Comptabilité
7, rue de Château-Landon – 75010 PARIS
**Vous devez obligatoirement joindre une enveloppe affranchie et libellée à votre adresse.**

▶ **par mail : comptaclients@ccecheminots.com**

▶ sur notre site internet **www.ccecheminots.com**
Comment ?
- cliquez sur l'onglet « Enfance-Jeunesse »
- puis cliquez sur l'onglet « Mon compte »
- cliquez sur le lien « Consulter vos dossiers en cours »
- cliquez sur l'onglet « Accès direct »
- renseignez le n° de CP et le n° de dossier.
- cliquez sur « Attestation de séjour ».

# Interruption de séjour

▶ Fermeture de séjour par le CCE de la SNCF
Un nombre insuffisant de demandes ou un cas de force majeure peut conduire à la fermeture d'un séjour.

▶ Écourtement de séjour pour l'enfant
Si le séjour ne correspond pas aux attentes de l'enfant ou de ses parents, bien que le CCE de la SNCF remplisse ses obligations ou si l'attitude du jeune est incompatible avec la vie en collectivité, le retour au domicile peut être envisagé. La décision est prise entre le CCE de la SNCF et les parents. **Dans tous les cas, le retour est à la charge de la famille et les frais de séjours sont dus dans leur intégralité.**

## Bon à savoir

### Demande incomplète

▶ Toute demande incomplète ne pourra être traitée par votre CER SNCF.

▶ L'absence d'avis d'imposition ou de non-imposition 2013 sur les revenus 2012 implique obligatoirement la facturation en tranche 7.

### Copains / copines

Dans la mesure des places disponibles, nous nous efforcerons d'affecter votre enfant avec son copain ou sa copine sur l'une des 2 possibilités de départ qu'ils auront formulée. **Il s'agit d'une option qui ne peut être garantie.**

Les points d'accueil, les choix d'activités et la catégorie d'âge doivent **obligatoirement** être identiques sur les fiches d'inscription.

**Comment le signaler ?**

Remplissez le cadre réservé sur la fiche d'inscription « copains / copines » avec le nom et le prénom de l'autre enfant. Ces indications doivent être impérativement portées sur les dossiers d'inscription des deux demandeurs.

### Les dérogations d'âges ne sont pas possibles.

### Cas particuliers

**Santé :** dans le cas d'une situation particulière concernant la santé de votre enfant, n'hésitez pas à contacter : Régine JUVIGNY au 01.53.26.20.46.

Ensemble, vous examinerez les possibilités d'accueil de votre enfant.

**Difficulté ponctuelle liée au séjour :** qu'elle soit financière ou autre, n'hésitez pas à contacter le Service d'Action Sociale de la SNCF de votre secteur géographique, ce dernier pourra vous aider dans vos démarches.

### Droit à l'image

Les enfants peuvent être filmés ou photographiés uniquement par des professionnels agréés par le CCE de la SNCF. Ces reportages sont strictement utilisés dans le cadre des publications du CCE de la SNCF.

Toutefois, nous respectons votre décision de refuser l'utilisation des images de votre enfant. Dans ce cas, vous devez cocher la case correspondante sur le coupon-réponse.

## Étape 2 : la proposition de séjour



Ce document est adressé à chaque demandeur, en réponse à un de ses 2 vœux inscrits sur la fiche d'inscription.

### Date d'envoi aux familles

Début décembre pour les séjours de fin d'année
Début janvier pour les séjours de février
Début février pour les séjours de printemps

Le CCE de la SNCF fera tout son possible pour satisfaire l'une des 2 possibilités de départ que vous aurez sélectionnée sur la fiche d'inscription.

Les dossiers enregistrés avant les dates de clôture des inscriptions dans votre CER/SNCF sont traités prioritairement et simultanément par notre base informatique. Les dossiers arrivés après ce délai sont traités selon les disponibilités, et sans garantie de place ni garantie de l'accompagnement.

## Que faire du coupon-réponse ?

**Le renvoyer impérativement par retour de courrier et dans tous les cas sous huitaine au :**

CCE de la SNCF - Service Enfance-Jeunesse
7, rue de Château-Landon - 75010 PARIS

### J'accepte le séjour

▶ je joins un chèque d'acompte de 15 € libellé à l'ordre du CCE de la SNCF et je note le n° de dossier au dos

▶ j'autorise ou non le CCE de la SNCF à se faire rembourser par la CPR des frais médicaux engagés pour mon enfant pendant le séjour

▶ j'autorise ou non mon enfant à se faire photographier

▶ je choisis le mode de paiement du séjour.

**Annulation de séjour :** demande classée sans suite.

**Contre-propositions :** réservées aux inscriptions arrivées dans les délais.

COUPON-REPONSE
Proposition de séjour de vacances
Partie à retourner sous 8 jours au
CCE-SNCF Secteur des inscriptions
7, Rue du Chateau-Landon
75010 PARIS
N° DOSSIER
13001335
ENFANT
POUPI REMI
AGENT
POUPE CHRISTOPHE
CER
34 PARIS RIVE GAUCH
Séjour : Du 03/03/2013 au 10/03/2013 pour 14-17 ANS SKI A ANDORRE à ANDORRE 600 PARIS
X J'accepte le Séjour et je joins un chèque d'acompte de 15 €. (Remplir les informations au verso)
J'annule ma demande de séjour
Observations éventuelles :
A POITIERS Le 02/05/13 SIGNATURE
13001335
15
A remplir uniquement en cas d'acceptation du séjour.
J'autorise le CCE-SNCF à se faire rembourser par la CPR OUI X NON
J'autorise mon enfant à être photographié OUI X NON

Ne pas oublier de renseigner le verso du coupon-réponse

## Étape 3 : l'avis de départ

Ce document contient les informations liées au voyage de votre enfant : lieu et horaire de rendez-vous et autres informations.

**Les « avis de départ » vous sont adressés quelques jours avant le départ :**

- par **votre CER SNCF** pour les séjours en France des enfants de 10 à 17 ans
- par le **CCE de la SNCF** pour les séjours maternels de 4 à 5 ans
- par le **CCE de la SNCF** pour les séjours à l'étranger.

### Accompagnement et transport des enfants :

- **Séjours de fin d'année, d'hiver et printemps France**

Le convoyage est assuré.

Suivant l'importance du groupe partant du même point d'accueil que vous aurez choisi, votre CER organisera en relation avec le CCE de la SNCF un accompagnement collectif aller et retour ou pourra vous demander d'accompagner votre enfant.



Pour plus de confort, nous nous efforçons de faire voyager les enfants de jour. Toutefois en fonction des destinations, il est possible que les voyages se fassent de nuit.

**Le point d'accueil du DÉPART et le point d'accueil du RETOUR sont obligatoirement les mêmes.**

- **Séjours à l'étranger 14 /17 ans** : le convoyage n'est pas assuré de votre domicile au lieu de rendez-vous. Le rendez-vous est fixé à Paris, début de la prise en charge par le CCE de la SNCF.

Toutefois, un point d'accueil devra être indiqué par les parents sur la fiche d'inscription. Celui-ci sera utilisé en cas de séjour en France si le CCE de la SNCF ne peut satisfaire votre demande à l'étranger.

- **Séjour de Pâques pour les 4/5 ans**

Le convoyage de votre enfant n'est pas assuré.

Les parents ont en charge l'accompagnement de leur enfant à l'aller sur le centre de vacances, et inversement pour le retour.

### Quels documents emporter ?

**Pour tous les séjours :**

- le document "fiche sanitaire et certificat médical" complété et signé par les responsables légaux
- la photocopie de l'attestation de votre Caisse de Prévoyance ou de Sécurité Sociale sur laquelle apparaît l'enfant inscrit
- les documents spécifiques précisés dans votre descriptif de séjour.

**À ajouter pour les séjours à l'étranger :**

- la carte d'identité ou le passeport individuel. Ces documents doivent être en cours de validité
- la carte européenne d'Assurance-Maladie, document nominatif demandé par les parents auprès de la Caisse de Prévoyance ou de la Caisse d'Assurance Maladie dont ils dépendent
- la carte de lycéen ou d'étudiant
- la carte d'identité SNCF
- la carte FIP (carte internationale de réduction)

Il appartient à l'agent d'effectuer les démarches administratives auprès de l'agence famille SNCF.

- facilités de circulation : se référer aux conditions administratives indiquées sur le descriptif de votre séjour et consulter votre agence Famille SNCF.

## Liste des points d'accueil

Vous devez obligatoirement choisir un point d'accueil correspondant à votre zone de vacances.

### ZONE A

Auray
Brest
Caen
Chambéry
Clermont-Ferrand
Le Mans
Lyon
Metz
Nancy
Nantes
Narbonne
Nîmes
Quimper
Rennes
Saint-Brieuc
Saint-Étienne
Tarbes
Toulouse
Valence

### ZONE B

Amiens
Avignon
Chalindrey
Châlons-en-Champagne
Charleville
Chartres
Dijon
La-Rochelle
Lille
Limoges
Marseille
Nevers
Nice
Orléans (Les Aubrais)
Reims
Rouen
Tergnier
Tours
Vierzon

### ZONE C

Bayonne
Bordeaux
Paris
Périgueux

# PENDANT LE SÉJOUR

## Les activités

Il y a l'activité thématique, temps fort du séjour. Ni stage sportif, ni formation intensive. Elle est toujours pratiquée de manière ludique et sans esprit de compétition. Et surtout, il y a le reste…
À chaque lieu, ses particularités mais partout le même état d'esprit.

## Les repas

Les repas sont variés et équilibrés
Être à table, c'est sympa. Partager, discuter, s'amuser. C'est un moment de convivialité.
Régime alimentaire : aucun régime alimentaire particulier ne peut être proposé sauf avis médical. L'information doit être signalée avec la fiche d'inscription ou dans tous les cas en amont du séjour. (Voir cas particuliers p.13)

## L'hébergement

Les enfants sont logés dans des chambres collectives, confortablement aménagées. Nos centres de vacances sont équipés d'espaces de détente, avec jeux de société, livres, magazines…

## Linge et équipement

Vous devez fournir le linge de toilette et l'équipement nécessaire à la pratique de certaines activités, tel qu'il vous l'est précisé sur le descriptif du séjour. De 4 à 5 ans et de 10 à 17 ans, une liste « trousseau » vous est jointe avec la proposition de séjour (éviter les vêtements fragiles ou de marque).
Le linge ne sera pas lavé durant les séjours de fin d'année, d'hiver et de printemps
Pour la pratique du ski et du surf, le port du casque est obligatoire, il sera fourni par le CCE de la SNCF sur le centre de vacances.

## Encadrement et Sécurité

### Qui fait quoi ?

Les séjours sont encadrés par un directeur et des animateurs (la plupart enfants de cheminots) spécialement formés pour l'encadrement des mineurs.
Une équipe de cuisine professionnelle et des employés de collectivité assurent une prestation hôtelière de qualité.
Un animateur encadre 12 enfants (8 pour les enfants de 4 à 5 ans). Le directeur du séjour coordonne son équipe et veille à ce que les enfants évoluent dans un climat serein, tolérant et sécurisant.
Pour les enfants de moins de 14 ans, un(e) assistant(e) sanitaire s'occupe des petits soins. Dans tous les cas, un médecin est contacté en cas de besoin.
Les activités spécifiques sont encadrées par des prestataires sélectionnés par le CCE de la SNCF et agréés par les services de l'État.
Les directeurs informent régulièrement le CCE de la SNCF du déroulement des séjours. Les centres de vacances font l'objet de multiples visites de contrôles : institutions de tutelles, élus du CCE de la SNCF et de ses cadres techniques.

## ON RECRUTE !

**Pour encadrer ses séjours, le CCE de la SNCF recrute dès à présent ses équipes d'animation.**

Votre enfant a 18 ans, il est diplômé BAFA, BAFD ou est en cours de formation.
Pour postuler, envoyez un CV et une lettre de motivation par mail : recrutsej@ccecheminots.com
Le CCE de la SNCF rembourse, sous conditions, et à hauteur de 30 % par an, les frais de formation engagés. Pour tous renseignements, contactez le service Enfance-Jeunesse (recrutement) au 01 53 26 20 00.

# PENDANT LE SÉJOUR

## Les contacts

### Coordonnées des familles :

Pendant la durée des séjours, nous devons pouvoir contacter les parents immédiatement 24h/24 (lieux de vacances ou autres). Les informations (adresses, n° de téléphone) sont à inscrire sur la fiche sanitaire de liaison rose et sur la fiche d'inscription.

### Téléphone

L'utilisation d'un téléphone portable pendant le séjour est tolérée à certains moments de la journée. Le reste du temps, par courtoisie, le téléphone est éteint.

## Objets de valeur

Ils attirent la convoitise.
Le vol, la perte et la détérioration des effets personnels (vêtements, bagages, objets et matériels divers), des matériels multimédias (téléphones portables, lecteurs MP3, appareils photo numériques…) ne sont en aucun cas placés sous la responsabilité du CCE de la SNCF et ne pourront donc faire l'objet d'un quelconque dédommagement.

## Argent de poche

Par sécurité, jusqu'à 13 ans, votre enfant confie son argent au directeur qui le gère avec lui.
À partir de 14 ans, le jeune a le choix de le confier ou de le garder sous son entière responsabilité.
En séjour linguistique et itinérant, le jeune est responsable de son argent.

## Santé & assurances

### Frais médicaux

▶ **Votre enfant dépend de la Caisse de Prévoyance.**
Les frais médicaux engagés pour votre enfant pendant le séjour sont avancés par le CCE de la SNCF. Une convention avec la CPR permet au CCE de la SNCF de percevoir directement le remboursement des frais engagés pour votre enfant.
› Votre accord est requis sur le coupon-réponse.
Nous vous demandons le remboursement de la partie non prise en charge par la CPR (complément à voir avec votre mutuelle).

▶ **Votre enfant dépend du régime général de la Sécurité Sociale.**
Les frais médicaux engagés pour votre enfant pendant le séjour sont avancés par le CCE de la SNCF. Nous vous demandons le remboursement de l'intégralité des frais.

### Traitement et médicaments

Si un traitement médical doit être suivi lors du séjour de votre enfant en centre de vacances, l'ordonnance doit obligatoirement accompagner les médicaments.

### Appareil dentaire et lunettes

En cas de casse d'appareil dentaire ou de lunettes, la prise en charge par notre assurance ne peut être consécutive qu'à un accident corporel ou si notre responsabilité est engagée.
Nous vous conseillons de souscrire une extension de garantie auprès de votre compagnie d'assurance.

### Rapatriement

En cas d'accident ou de maladie nécessitant le retour au domicile, l'assurance-rapatriement souscrite par le CCE de la SNCF intervient. Le rapatriement ne peut se faire que sur décision du médecin d'Europ Assistance après consultation du médecin qui a pris en charge votre enfant.

## Quelques règles pour finir

En application de la loi, la consommation de tabac et d'alcool n'est pas autorisée dans l'enceinte des centres de vacances. La vente est interdite aux moins de 18 ans. Il est important d'en informer les jeunes participants.

Conception graphique : sylviepattetanguybesset.fr – Impression : Vernou – Photos : Banjee, E. Bénard, N.Frémiot, divers CCE. Document non contractuel.